



ARC ÉNERGIES MAURIENNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°2025-014

Séance du 17 septembre 2025

Le 17 septembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 30, Le comité syndical s'est réuni 50 place de la mairie 73130 SAINT-AVRE, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

Les membres du comité syndical présents :

Gérard BORDON, Philippe GIRARD arrivé à 19 heures, Célia CORONEL, Annie BONNIVARD, Roberto SAILIS arrivé à 18 heures 45, Noël LACROIX, Jean-Michel STASIA, Philippe OLIVE, Martine MARTY, Mathilde SONZOGNI, Philippe BOST, Romain CUGNET.

Absents excusés : Martine REFFET donne procuration à Romain CUGNET, Jean-Claude CHAPPELLAZ, donne procuration à Gérard BORDON.

Secrétaire de séance : Philippe GIRARD

Date de Convocation : 10 septembre 2025

Membres en exercice : 18 Présents : 12 Votants : 12 (dont 2 procurations)

DECISION MODIFICATIVE N°1

À la demande du service de gestion comptable de Saint-Jean-de-Maurienne, des ajustements budgétaires sont nécessaires afin de :

- Équilibrer les écritures entre les chapitres 040 et 042, ainsi que sur les chapitres 021 et 023.

- Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D F 6811 chapitre d'ordre 042 : immobilisations corporelles et incorporelles		2 500,00 €
R 7011 Electricité		2 500,00 €
R I 2031 chapitre d'ordre 041: Frais d'études		85 000,00 €
D I 215314 chapitre d'ordre 041 Intégration des frais d'études et insertions		85 000,00 €

Sur proposition du Directeur, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative budgétaire n°1 suivante du budget principal de l'exercice 2025 (DM1).

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le président,

ARC ENERGIES MAURIENNE Gerard BORDON
Le PRESIDENT
GERARD BORDON

RDON